



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 44486

Texte de la question

M. Marc Le Fur appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'apparition dans les grandes surfaces de produits alcoolisés à base de whisky notamment, vendus dans des boîtes métalliques cylindriques. Jusqu'à présent de tels contenants ne servaient qu'à des produits non alcoolisés (boissons gazeuses, jus de fruits, etc.) et, de plus, ces boîtes sont identifiées à des consommations de jeunes. La vente d'alcool dans de tels contenants risque de faciliter la transition des jeunes vers des produits alcoolisés plus forts. Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur le sujet qu'il vient de lui soumettre et de lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre pour éviter de tels dangers.

Texte de la réponse

Le ministre du travail et des affaires sociales informe l'honorable parlementaire qu'il est bien conscient du danger présente par les nouvelles boissons-soda mélangées d'alcool distillé, destinées plus particulièrement aux jeunes. L'avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France qu'il avait saisi sur ce sujet, en date du 10 septembre 1996, met l'accent sur l'aspect trompeur de ces boissons susceptibles d'induire une dépendance comme toute boisson alcoolique. Une réflexion est en cours en vue de définir les actions qui s'imposent pour mieux protéger les jeunes contre les risques liés à la banalisation de ces nouvelles boissons alcooliques. Le ministre du travail et des affaires sociales entend soulever auprès de la commission européenne les problèmes posés par ce type de produits d'un point de vue de santé publique afin que des solutions puissent être dégagées au niveau européen. La loi de financement de la sécurité sociale pour 1997 a d'ores et déjà renforcé la taxation de ces produits. Des mesures visant à imposer l'inscription d'un message d'information sanitaire sur les différents conditionnements de ces produits sont par ailleurs à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Le Fur Marc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44486

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5633

Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1699